

- Actor's Equity Association
- Agronomes
- Alliance Internationale des Employés de Scène de Théâtre et des Opérateurs de Machines de Vues Animées des Etats-Unis et du Canada
- Architectes-Paysagistes
- Association des Avocats du Contentieux de la Ville de Montréal
- Association des Préposés au Général des Incendies et Secours de Montréal
- Association Professionnelle des Arpenteurs-Géomètres de la Ville de Montréal
- Association Professionnelle des Architectes de la Ville de Montréal
- Association Professionnelle des Chimistes de la Ville de Montréal
- Classification
- Comité conjoint de l'Industrie de la Construction
- Comité conjoint de l'Industrie de la Construction de la Région de Montréal
- Congés
- Contremaîtres
- Congrès
- Décertifications
- Délégués
- Fédération Canadienne des Employés des Services Publics (contremaîtres)
- Fonctionnaires
- Fraternité Internationale des Ouvriers en Electricité
- Fraternité des Policiers
- Général
- Guilde Américaine des Artistes de Variétés
- Guilde des Musiciens de Montréal
- Heures de travail
- Ingénieurs
- Injonctions

- Jours en maladie
- L'Allier, Georges
- Manuels...voir: Syndicat Canadien de la Fonction Publique, local 301
- Médecins
- Médecins-Vétérinaires
- Syndicats et Unions...Policiers...voir: Fraternité des Policiers
- Pompiers
- Préposés aux traverses des écoliers
- Reconnaissance Syndicale (Certificat de)
- Représentants
- Syndicat des Cadres Administratifs de la Ville de Montréal et de la Communauté Urbaine de Montréal (C.U.M.)...voir...Salaires - Cadres Administratifs 1215.3-4
- Syndicat Canadien de la Fonction Publique, local 301.
- Union des Artistes de Montréal

FIN

SYNDICATS ET UNIONS

1221.

- 1-1 Injonction
- 2-1 Comité conjoint de l'industrie de la construction
- 3-1 Reconnaissance syndicale-fonct. (certificat de)  
Accréditation syndicale VOIR.reconnaissance synd.
- 4-1 Décertification
- 2-A "Avis Gazette Officielle de Quebec" (Comité con-  
joint de l'industrie de la construction de la  
Région de Montréal.
- 5-1 Pompiers
- 6-1 Fonctionnaires
- 7-1 Policier VOIR.... Fraternité des Policiers  
de Montréal
- 8-1 Association des avocats du Contentieux de Ville  
Montréal.

(Syndicats et Unions)

ACCREDITATION SYNDICALE.....Voir.....RECONNAISSANCE SYNDICALE....1221.3-1

## ACTOR'S EQUITY ASSOCIATION

(Syndi.&amp; Unions)

1-A

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.		1221
17- 6-68		Ad.	*27909- Soumis deux projets re-spectacles à Terre des mes (a) entre la Ville et CAPAC (Composers, authors & publishers Ass. of Can. Ltd.,) et BMI (Broadcast Music Inc.,) (b) entre la Ville et le Conseil du trav. de Mtl., et les syndicats du spectacle affiliés, sur recommandation des immeubles il est résolu d'approuver ces projets d'entente.	Hom- 622,43-1
--				
--				
--				
--				
--				
--				



ALLIANCE INTERNATIONALE DES EMPLOYES DE SCENE DE THEATRE ET (Syndicats & Unions) 1-A  
 DES OPERATEURS DE MACHINES DE VUES ANIMEES DES ETATS-UNIS ET DU CANADA

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.		1221
17- 5-68		Ad.	#26950- Soumis projet d'entente entre la Ville de Mtl.	1209.T-1
- -			et --local 56, local 262, et local 863, par lequel a)	
- -			la Ville s'engage à respecter les conditions de travail	
- -			et de salaire de ladite convention des employés de théâtre	
- -			et (b) --accepte lesdites conditons.	
17- 6-68		"	#27909- Soumis deux projets re-spectacles à Terre des	622.43-1
- -			Hommes a) entre la Ville et CAPAC (Composers, authors &	
- -			publishers Ass.of Can.Ltd.,) et BMI (Broadcast Music Inc)	
- -			(b) entre la Ville et le Conseil du Travail de Mtl., et	
- -			les syndicats du spectacle affiliés, sur recommandation	
- -			du service des immeubles il est résolu d'approuver ces	
- -			projets d'ententes.	









ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES  
ARCHITECTES DE LA VILLE DE MONTREAL

(Unions &amp; Syndicats)

1-A

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.		
7- 7-65		Ad.	Déterminer comme suit les conditions de travail et	1221
- - - - -			les traitements des -- et des autres personnes dont	1209,H-1
- - - - -			les fonctions apparaissent à l'annexe "A" de la présente	
- - - - -			résolution:- <u>DEFINITION</u> :Diplômé en architecture: Ce terme	
- - - - -			désigne toute personne autre que le stagiaire en archi-	
- - - - -			tecture détenant un diplôme en architecture d'une univer-	
- - - - -			sité reconnue.- <u>PLAN DE REMUNERATION ET TRAITEMENTS</u> :	
- - - - -			Le traitement journalier des personnes, temporaires ou	
- - - - -			permanentes, dont les fonctions apparaissent à l'annexe	
- - - - -			"A" est établi en prenant pour base la semaine de 5 jrs	
- - - - -			de travail. 2.- A compter du 1-5-64 ou de la date de	
- - - - -			leur nomination, si elles sont embauchées après cette	
- - - - -			date, les personnes dont les fonctions apparaissent à	
- - - - -			l'annexe "A" seront rémunérées suivant les échelles de	
- - - - -			traitement prévues au plan de rémunération(annexe "A")	
- - - - -			pour la période du 1-5-64 au 30-4-67. 3 - Le traitement	
- - - - -			individuel de toutes les personnes, temporaires ou per-	
- - - - -			manentes dont les fonctions apparaissent à l'annexe "A"	
- - - - -			sauf celui de l'architecte du métro, est majoré comme	
- - - - -			suit:- \$1,000.00 à compter du 1-5-64 b) \$420.00 à compter	
- - - - -			du 1-5-65 c) 6.9% à compter du 1-5-66 d) 6.5% à compter	
- - - - -			du 30-4-67. Dans aucun cas, le traitement individuel ne	1-B

COMITÉ	CONSEIL	déc.	(Unions & Syndicats)
---	---	---	ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES ARCHITECTES DE LA VILLE DE MONTREAL
---	---	---	devra dépasser le maximum prévu pour ces fonctions à l'annexe "A". Le traitement individuel de l'architecte du métro est majoré comme suit: :- a) (\$1.000,00 à compter du 1-5-64 b) \$420,00 à compter du 1-5-65 c) \$755,00 à compter du 1-5-66 d) \$760,00 à compter du 30-4-67.
---	---	---	5.-A compter du 26-5-65 --chef d'équipe et le chef d'équipe (architecture-Urbanisme) bénéficient de l'échelle de traitement du groupe 4 de l'annexe "A" et leur traitement individuel est fixé dans le groupe 4 au même niveau qu'il était dans le groupe 3 .- 6. Le traitement minimum de --auxiliaire sera de \$30./hr de 6 hres 45 min. de travail.L'Architecte auxil. n'est pas assujéti aux autres conditions de travail de la présente convention. -7.- Les stagiaires en architecture nommés en qualité d'architecte et les stagiaires en architecture (préposés à la planification-urbanisme) nommés en qualité de préposé à la planification (architecture-Urbanisme) recevront leurs augmentations statutaires le jour anniversaire de leur nomination en qualité de stagiaire .- 8.- Sauf les articles 17 et 28, les prescriptions contenues dans la convention de travail intervenue entre la Ville et le Synd. prof. des Ingéneurs de la Ville, s'appliquent

suite 2-A.....

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES  
ARCHITECTES DE LA VILLE DE MONTREAL

(Unions & Syndicats)

2-A

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.		1221
- - - - (suite 1-B)		"	"mutatis mutandis" à tous ces employés et b) nommer à compter du 7-7-65 en qualité d'architectes semi-permanents-div.techn.-trav.publics au traitement annuel de \$8,000.00 et \$8,500.00 MM. Denis Bouchard et Jean Dumontier actuellement auxiliaires. Ces employés devant bénéficier de tous les avantages énumérés au paragr.a) de la présente rés. sans toutefois participer à la caisse de retraite établie en vertu du règl.#3030. Ces personnes devant recevoir leurs augmentations statutaires le jour anniversaire de leur nomination en qualité d'auxil.	
- - - -			c) de nommer en permanence à compter de ce jour en qualité de diplômés en architecture-div.techn.-trav.publics au traitement annuel de \$8,000.00 MM.Léon Axelerat et Adalbert Nicklewicz et Mlle Gertrude Russo, actuellement auxil.- pourvu qu'ils subissent avec succès l'examen médical réglementaire. Ces personnes devant recevoir leurs augmentations statutaires le jour anniversaire de leur nomination en qualité d'employés auxiliaires.	
20-10-65		Ad.	Modifier rés. du 7-7-65. (#4176) en y remplaçant dans le paragr.b) les traitements de \$8,500. et \$8,000. respect. accordés à MM. Jean Dumontier et Denis Bouchard, architectes semi-permanents- div.techn.-trav.publics par les	1209.H-1
- - - -				2-B



ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES  
ARPENTEURS-GEOMETRES DE LA VILLE DE MONTREAL

(Unions & Syndicats)

1-A

1221

1209.I-1

1-B

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.	
2- 7-65		Ad.	a) De déterminer comme suit les conditions de travail des-- et des clers d'--. <b>DEFINITION:</b> Clerc d'--, désigne toute personne détenant un diplôme de BSc.A et admise à l'étude de la profession. <b>PLAN DE REMUNERATION:</b> 1. Le traitement journalier d'un--ou d'un clerc--, temporaire ou permanent est établi en prenant pour base la semaine de 5 jrs de travail. - 2. A compter du 1-5-64 ou de la date de leur nomination, s'ils sont embauchés après cette date, les--ou les clercs d'--, seront rémunérés suivant les échelles de traitement prévues au plan de rémunération (annexe "A") pour la période du 1-5-64 au 30-4-67. - 3. Le traitement individuel des--, temporaires ou permanents, est majoré comme suit: a) \$1,000.00 à compter du 1-5-64 b) \$420.00 à compter du 1-5-65 c) 6.9% à compter du 1-5-66 d) 6.5% à compter du 30-4-67, dans aucun cas, le traitement individuel ne devra dépasser le maximum prévu pour cette fonction à l'annexe "A". 4- A compter du 26-5-65 les--chefs d'équipe bénéficient de l'échelle de traitement du groupe 4 de l'annexe "A" et son traitement individuel est fixé dans le groupe 4 au même niveau qu'il était dans le groupe 3.- 5. Le traitement minimum des--auxiliaires sera de \$30./jr de 6.45 hres

COMITÉ	CONSEIL	déc.		
			ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES (Synd. & Unions) 1-B.	1221
			ARPENTEURS-GEOMETRES DE LA VILLE DE MONTREAL	
-- -- -- (suite 1-A)	"		de travail. Les-- ne sont pas assujettis aux autres	
-- -- --			conditions de travail de la présente convention. 6.-	
-- -- --			Les clers-d'arpenteurs nommés en qualité--recevront	
-- -- --			leurs augmentations statutaires le jour anniversaire	
-- -- --			de leur nomination en qualité de clers d'arpenteur.	
-- -- --			Sauf les articles 17 et 28, toutes les prescriptions	
-- -- --			contenues dans la convention entre la Ville et le Synd.	
-- -- --			Prof. des Ingénieurs de la Ville de "tl. le 26-5-65	
-- -- --			s'appliquent mutatis mutandis à tous ces fonctionnaires,	
---- -- --			et nommer en permanence à compter du 2-7-65 en qualité	
-- -- --			de clerc d'arpenteurs-div.techn.-trav.publics au traite-	
-- -- --			ment annuel de \$6, 00.00 MM. Gérard D. Planté et Paul	
-- -- --			Hamelin, pourvu qu'ils subissent avec succès l'examen	
-- -- --			médical réglementaire.	
2- 4-65		Ad.	Certificat de reconnaissance syndicale des arp.-géom.	1221.3-1



ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES  
CHIMISTES DE LA VILLE DE MONTREAL

(Unions & Syndicats)

1-A

COMITÉ	CONSEIL	déc.		
				1221
7- 7-65		Ad.	Il est résolu de déterminer comme suit les conditions de travail et les traitements des -- 1) Le traitement d'un chimiste, temporaire ou permanent, est établi en prenant pour base la semaine de 5 jrs de travail.-	1209.J-1
- - - - -			2) A compter du 1-5-64 ou de la date de leur nomination, s'ils sont embauchés après cette date, les chimistes seront rémunérés suivant les échelles de traitement prévues au plan de rémunération (annexe "A") pour la période du 1-5-64 au 30-4-67., 3) le traitement individuel des chimistes est majoré comme suit: a) \$500. à compter du 1-5-64 b) \$400. à compter du 1-5-65 c) \$600. à compter du 1-5-66 d) \$300. à compter du 30-4-67. En aucun cas, le traitement individuel des employés régis par cette convention ne devra être inférieur au minimum ou supérieur au maximum de l'échelle de traitement prévue pour leur fonction. 4) Sauf les articles 17 et 26, les prescriptions contenues dans la convention entre la Ville et Synd.Prof.des Ingénieurs de la Ville s'appli-	
- - - - -			"mutatis mutandis" à tous ces employés.	
17-4-65		Ad.	Certificat de reconnaissance syndicale des chimistes	1221.3-1
				FIN

## CLASSIFICATION

(Unions &amp; Syndicats)

1-A

COMITÉ

CONSEIL

déc.

1221

12- 3-62

Ad.

Congé du 12-3 au 1-6-62 avec traitement intégral à  
Georges L'Allier re: étude des descriptions de fonctions  
et assister aux séances du comité paritaire.

1641-1

- - - -

- - - -

COMITE CONJOINT DE L'INDUSTRIE  
DE LA CONSTRUCTION

(Syndicats & Unions)

1-A

1221.2

COMITÉ	CONSEIL	déc.		
2- 2-65		ad.	Autoriser le dir. des finances à effectuer à compter du 19-10-64 les paiements suivants: 1) aux employés titulaires et auxiliaires qui travaillent au chantier Bonsecours, la différence entre le taux horaire prévu par la convention collective et le taux horaire fixé par le décret relatif à -- no.613 pour chacun des métiers ou fonctions exercés par les employés, 2) au -- a) une somme égale à ½ de 1% du salaire payé à chacun des employés titulaires et auxiliaires du chantier Bonsecours et déduite au salaire, à titre de cotisation au Comité conjoint b) une somme égale au montant mentionné au paragr.a) - c) une somme égale à 4% du salaire brut payé aux employés auxiliaires, à titre d'indemnité de vacances, d) une somme de .05/hre déduite de la paie de l'employé auxiliaire, à titre de contribution aux fonds de pension et de sécurité sociale, e) une somme égale au montant mentionné au paragr.d.	-1
- - - - -				
- - - - -				*
- - - - -				
- - - - -				
- - - - -				
- - - - -				
- - - - -				
- - - - -				
- - - - -				
- - - - -				
- - - - -				
- - - - -				
4- 2-65		Ad.	Autoriser avocats de la Ville à accepter le retrait sur paiement des déboursés des plaintes du -- et autoriser à cette fin le paiement des déboursés encourus à date, soit \$75.05 payable à Mes Leboeuf, Forest et Ferron, et autoriser également le dir. des finances à transmettre	-1
- - - - -				
- - - - -				
- - - - -				
- - - - -				

1-B

COMITÉ COMITE CONJOINT DE	CONSEIL	péc.	L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (Syndicats & Unions) 1-B	1221.2
- - - - -	(suite 1-A)	"	le chèque aux avocats de la Ville. (Les plaintes concernent cause 633-M. Jacques Magne, 634-Gérard Bédard, 635 Lucien Giroux, 636- André Boyte, et 637 Raymond Bolduc.	
16-3-65		Ad.	Accorder aux contremaîtres et ass'ts.-cm de la div. des édifices et autres bâtiments -trav. publics affectés aux trav. de rénovation du marché Bonsecours une prime de \$0.56/hre à compter du 19-10-64 et pour la durée desdits travaux.	-1
1-2-67		"	Autoriser dir. des finances à payer à compter du 1-9-66 aux employés titulaires et auxiliaires qui travaillent au chantier du restaurant Hélène-de-Champlain, la différence entre taux hre prévu par convention et taux hre fixé par --no 613 et ses amendements pour chacun des métiers ou fonctions exercés par les employés.	-1
3-5-67		"	Donner des instructions au directeur des finances de payer 1) au-- a) une somme égale à une demie de 1% du salaire versé depuis le 1-9-66 déduite de la paie de chacun des employés titul. et auxil. du chantier du Restaurant Hélène-de-Champlain, etc., b) une somme égale au montant mentionné au paragr.a) à titre de cotisation, etc.	-1

suite 2-A....

1221.2

COMITÉ

CONSEIL

DÉC.

- - - (suite 1-B)

"

c) une somme de 5¢/hre déduite de la paie de l'employé auxiliaire, du chantier du Restaurant Hélène-de-Champlain à titre de cotisation au fonds de pension et de sécurité sociale, etc. d) une somme de 5¢/hre pour les hres travaillées par les employés auxiliaires du 1-9 au 31-12-66 et une somme de 10¢ /hre pour chaque hre travaillée par ces mêmes employés depuis le 1-1-67 etc., (2) le 1er mai 1967 directement aux employés auxiliaires du chantier du Restaurant Hélène-de-Champlain qui à cette date, n'auront pas fourni 50 jours de travail au cours de l'exercice fiscal précédent, a) une somme égale à 4% du montant de salaire brut gagné entre les 1er et 30-9-66; b) une somme égale à 7% du montant de salaire brut gagné entre le 1-10-66 et le 30-4-67.

12- 7-67

Ad.

Se conformer aux jugements rendus les 17, 18 et 23-5-67 -1 par juge Tellier, --vs-Ville de Mtl. #7035, 7036, 7037, etc., re: infraction au décret 613 et à l'arrêté ministériel no. 735, lors de la réfection du rest. Hélène-de-Champlain par ouvriers ne détenant pas un certificat de qualification pour effectuer le travail-Payer \$551.05-

30- 8-67

"

#21547- Se conformer aux jug. rendus les 8 et 9-8-67 par -1 cour des sessions de paix dans causes 14161, 14162, et

2-B

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.	(Syndicats & Unions)	
COMITÉ CONJOINT DE L'	INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION		2-B	1221.2
- - - (suite 2-A)	"	14367-	La Reine (comité paritaire de constr. de Mtl.) vs-	
- -			La Ville de Mtl. - Aut. en cons. paiement de \$73.90 au	
- -			greffier de la paix de de la couronne.	
23- 9-67	"	*22065-	Payer aux employés titulaires et auxiliaires -1	
- -			qui ont travaillé à la construction de fondeuses à neige	
- -			et de la roseraie du restaurant Hélène-de-Champlain, et	
- -			au Comité exécutif la différence entre le taux/hre prévu	
- -			par la convention collective alors en vigueur et le taux	
- -			fixé par le décret relatif à l'industrie et aux métiers	
- -			de la constr. #613 et ses amendements-	
11-10-67	"	*22426-	Payer sommes dues au --de la construction de la région -1	
- -			de Mtl. et aux employés titulaires et auxiliaires, con-	
- -			formément aux prescriptions du décret 613 et ses amende-	
- -			ments relatifs à l'industrie et aux métiers de la construc-	
- -			tion re: constr. pavillon du tourisme .	
21-11-67	"	*23163	-Remboursement aux employés mensuels du service -1	
- -			des trav. publics, des amendes et des frais qu'il ont dûs	
- -			payer relativement aux trav. de restauration du restaurant	
- -			Hélène-de-Champlain-dont: MM. Damien Tremblay, Roma Lorrain,	
- -			Boissonneault, Marcel, etc. (15).	
20-12-67	"	*23841-	Primes à payer aux contremaîtres et assistants- 1	
- -			contremaîtres ayant travaillé à la réfection du restaurant	

suite 3-A.....



Comité conjoint de l'industrie de la  
construction de la Région de Montréal (Syndicats & Unions)  
"AVIS GAZETTE OFFICIELLE DE QUEBEC"

1-A

COMITÉ

CONSEIL

déc.

1221.2-A





CONGES

(Syndicat & Unions)

1-A

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.		1221
26- 7-62		Ad.	Accorder congé avec traitement pour 1 an à compter 16-7-62 à Roger Mayer, commis gr.2-div.techn.trav.publics re: Coopérative d'habitation des fonctionnaires.	Coll. noms
-- -- --				
24- 7-62		"	Accorder congé sans traitement à Bernard Hamelin, opérateur d'alarmes-Incendie-pour les 26-27-28 juillet/62.	" "
-- -- --				
21- 9-62		"	Accorder congé sans traitement à Réal Bibeault (Bien-Etre Social); Gilles Marinier (Parcs) et Roland Soulière (finances) du 15 au 19-10-62 re: congrès de la C.S.N. (Mtl.)	" "
-- -- --				
22- 1-63		"	Accorder -- sans traitement à René Payette, employé à la voie publique, à compter 11-8-58 et tant qu'il occupera une fonction dans le local #301 de (---Nationale des Employés de Services Publics.)	" "
-- -- --				
9- 7-63		"	Accorder -- avec trait. à Roger Mayer - commis gr. 2 div. technique - Trav. publics (3 mois) re: Coopérative d'habitation des fonctionnaires.	" "
-- -- --				
19-11-63		"	Accorder congé sans traitement à Valérien Cournoyer, Arthur Gravel et Gilles Gravel pour les 20,21 et 22 11-63 re: congrès annuel de la Fédération des Trav. du Québec, employés au service des Parcs.	" "
-- -- --				
19-11-63		"	Joseph Thifault, homme de service titul.-achats et magasins - pour les 21-22 et 23-11-63 re: congrès annuel de la Fédération des Trav. du Québec.	Coll. noms
-- -- --				
-- -- --				1-B

COMITÉ CONGES	CONSEIL	DÉC.	(Syndicats & Unions)	1-B	1221
15-10-63		Ad.	Prolonger pour période de 2 mois, aux mêmes conditions		Coll.noms
- - - -			-- avec traitement accordé à Roger Mayer, commis gr.2,		(R.Mayer).
- - - -			div.technique-trav.publics.		
10-12-63		"	Prolonger d'un an à compter du 16-12-63 aux mêmes con-		Coll.noms
- - - -			ditions le congé avec traitement accordé à Roger Mayer,		(R.Mayer)
11- 6-64		"	Accorder -- sans traitement pour journée du 17-6-64		1210-1
- - - -			à MM.Philippe Crevier-estimations; Maurice Faucher, per-		
- - - -			mis et inspections; Réal Bibeault, b.e.s; Claude Cham-		
- - - -			pagne-personnel; Edouard Fleury-contentieux et Marie-		
- - - -			Claude Lachapelle-santé re:sessions d'études de la		
- - - -			F.C.E.S.P.		
23- 6-64		"	Accorder -- sans traitement pour journée du 26-6-64 à		1210-1
- - - -			MM. Philippe Crevier, Maurice Faucher, Réal Bibeault,		
- - - -			Claude Champagne, Edouard Fleury et Mlle Marie-Claude		
- - - -			Lachapelle re: sessions d'études de la F.C.E.S.P.		
21- 8-64		"	Accorder -- sans traitement pour journée du 20-8-64		1210-1
- - - -			à MM.Philippe Crevier, estimations, Maurice Faucher, per-		
- - - -			mis et inspections, Réal Bibeault, B.E.S., Claude Cham-		
- - - -			pagne, personnel, Edouard Fleury jr.,contentieux et Ma-		
- - - -			rie-Claude Lachapelle, Santé, re:Synd.des Fonct.Munic.		
25- 8-64		"	Accorder -- du 14 au 18-9-64 re: syndicat à MM:Philippe		1210-1
- - - -			Crevier,estimations; Maurice Faucher,permis et inspections;		

suite 2-A....

CONGES

(Syndicat & Unions)

2-A

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.		1221
(suite 1-B)		"	Paul Bélair, police; Réal Bibeault, et Jean-Marc Poupart, B.E.S.; Michel Bissonnet, secrétariat; Jean Comtois, et Paul-Emile Larose, travaux publics; Armand Couture, finances, et Charles Guimond-finances; Edouard Fleury, contentieux; Gilles Marinier, parcs, Roger Mayer, achats et magasins et Ange-Albert Lafaille; Yvon Prud'Homme, voie publique; Jean-Noel Tremblay, santé; Claude Champagne, personnel; Roger Daignault et Paul Houle, bureau du vérificateur.	
17-11-64		"	Accorder congés sans traitements pour journée du 7-12-64 à Philippe Crevier, estimations; Maurice Faucher, permis et inspections; Jacques Archambault, Armand Couture et Charles Guimond, finances; Paul Bélair, police; Réal Bibeault et Jean-Marc Poupart, bien-être-social; Michel Bissonnet, secrétariat; Claude Champagne, personnel; Jean Comtois et Paul-Emile Larose, travaux publics; Edouard Fleury, contentieux; Paul Houle et Roger Daignault, vérificateur; Ange-Albert Lafaille et Roger Mayer, achats & magasins; Yvon Prud'homme, voie publique et Jean-Noel Tremblay, santé.	1210-1
16-3-65		Ad.	Accorder à MM. Paul Couturier, ler vice-prés. et Roger Lavigueur, dir. exécutif, -- avec traitement aux conditions	Coll.noms 2-B

COMITÉ	CONSEIL	déc.	CONGES (Syndicats et Unions)	2-B..	1221
- - - - (suite 2-A)		"	ci-après énumérées: 1) La Ville paie au policier son trait. à chaque période de paie. 2) La Ville prélève du chèque de paie du policier libéré sa cotisation à l'Ass'n. de Bienfiscence et de Retraite de la Police de Montréal. - 3) etc., jusqu'à 7.-a,b,c,d, incl.		
13- 4-65		Ad.	Prolonger jusqu'au 5-7-65 excl. le congé avec traitement accordé à M. Marcel Robitaille, cm de métier-div. ateliers municipaux- travaux publics.		Coll.noms M. Robitaille
28- 9-66		"	Accorder-- à M. Philippe Crevier-re: Syndicat		Coll.noms
29-11-68		"	#31188- Congé à Armand Luca et Jules Salvail- B.E.S., Gilles Robert, contentieux, Jacques Rochon, estimations; Colette Legendre, urbanisme, Jean-Pierre Lamoureux, Raynald Guérin, Georges Waillefer, trav. publics; Jacques Martin, personnel, Mlle Albertine Desmarais, santé, Hervé Veer, police, Pauline Auger, Secrét. municipal, et Fernand Foisy, secrét. adm.		1210-1
4-12-68		"	#31287- Congé à Pauline Auger, pour Journée du 7-12-68		1210-1
13- 2-69		"	#32497- Libérer M. Fernand Foisy, du 4-2-69 au 9-5-69 incl. de ses fonctions de pointeur gr.1-secrét. adm.		Coll.noms
28-5-69		"	#34970- Libérer M.F. Foisy, du 10-5-69 au 30-4-70.		" "

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.		3-A
18- 6-70		Ad.	(44240) Prolonger jusqu'au 30-4-71 re: libérer M. Fernand Foisy de ses fonct. de pointeur gr.1 - Contrôle & Vérif. - Personnel	Coll. Noms (174955)
25-11-70		"	(42828) Accorder congé du 7 au 11-12-70 à MM. Jean-Paul Dupré, Jean-Pierre Lamoureux, Marcel Lemoine, Jean-Guy Lépine, Jacques Martin, Pierre Parent & Roger Varnier re: Congrès de Confédération des synd. nat.	1210-1
28- 4-71		"	REF (50768) Accorder (--) à MM. Jean-Marie Brunet Jean-Pierre Lamoureux, Rober Varnier - T.P. Mlle Louise Chouinard - Santé & Marcel Lemoine - B.E.S.	1210-1
17-11-71		AD	(55430) Prolonger jusqu'au 27-11-71 la libération du Lt André Plante du service d'incendie; de libérer de ses fonctions le pompier Jacques Morin a/c 14-10-71 pour la durée de son mandat à titre de président de l'Association des pompiers de Mtl, section no 985, Inc.;	CN 8049 CN 8876
(3-2-314)				

## CONGRES

(Unions &amp; Syndicats)

1-A

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.		1221
22- 8-61		Ad.	Congés sans solde aux directeurs du syndicat les	1210-1
- - - -			17 au 23-9-61 congrès C.S.N. à Québec.	

## CONTREMAITRES

(Syndicats et Unions)

1-A

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.		
16- 8-61		Ad.	Communication -- 3-8-61 nommant Oscar Marion, Marcel	1221
- - - -			Robitaille et Lucien Mallette, président, secrétaire	1213-A-1
- - - -			et membre du Comité des griefs.	



(Syndicats & Unions)

.....CONTREMAITRES.....Voir.....FEDERATION CANADIENNE DES EMPLOYES DE SERVICES PUBLICS.....



## DELEGUES

(Syndicat &amp; Unions)

1-A

COMITÉ	CONSEIL	déc.		1221
24- 1-63		Ad.	Permettre à Marie-Claude Lachapelle, infirmière -Santé	Coll.noms
- - - -			à assister à cfre Assc. canadienne - Santé Mentale, les	
- - - -			28 & 29-1-63 à condition qu'elle vague à ses fonctions	
- - - -			routinières.	
23- 1-64		"	Accorder congé sans traitement période du 27 au 31-1-64	Coll.noms
- - - -			incl. à M.Roger Dubeau, technicien- urbanisme, re: Ses-	
- - - -			sions d'étude C.S.N. à Lévis.	
10- 4-64		"	Accorder congé sans traitement pour les 11 et 12-4-64	Coll.noms
- - - -			à Joseph Thiffault, homme de service, achats & magasins.	

FEDERATION CANADIENNE DES EMPLOYES DE SERVICES PUBLICS (Syndicats & Unions)  
 contremaîtres

1-A

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.		
				1221
23-10-62		Ad.	Soumise communication de Robert Sauvé, conseiller juridique de --, informant le renouvellement pour 2 ans, par -- de la convention collective à condition qu'un certain nombre d'amendements y soient incorporés.	1209.C-1
- - - -				
- - - -				
16-8-61		Arch.	Communication (--) 3-8-61 nommant Lucien Mallette, membre du Comité des Griefs- ass'.t-c/m div.électricité, travaux publics.	1213.C-1
- - - -				
30-10-62		Ad.	Dénonciation par la Cité de la Convention collective du (--) de la Cité de Montréal.	1209.C-1
- - - -				
13-4-65		"	Prolonger jusqu'au 5-7-65 excl. le congé accordé avec traitement à Marcel Robitaille, cm de métier-div.ateliers municipaux- trav.publics.	Coll.noms (M.Robitaille)
- - - -				
- - - -				

## FONCTIONNAIRES

(Unions &amp; syndicat)

1 A

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.		1221
24-11-61		Ad.	Permettre au Syndicat National des Fonctionnaires mun.	485-1
- - - -			d'occuper gratuitement la salle du marché Maisonneuve	
- - - -			le 17-12-61 - re: dépouillement d'arbre de Noël	
17- 1-62		"	Nommer Hermann Primeau, Emile Moalli et Marcel Crépeau	1224-1
- - - -			représentants de la Cité sur le comité paritaire de re-	
- - - -			classification des fonctions de collets-blancs	
24- 7-62		"	Accorder congé sans traitement à Bernard Hamelin, opé-	Coll. noms
- - - -			rateur d'alarmes-Incendie-pour les 26-27-28 juillet/62	
21- 9-62		"	Accorder congé sans traitement à Réal Bibeault (Bion-	" "
- - - -			Etre-Social); Gilles Marinier (Parcs) et Roland Soulière	
- - - -			(finances) du 15 au 19-10-62 re: congrès de la C.S.N. (ntl.)	
5-10-62		"	Transmettre communication 5-10-62 demandant de fixer	1209,B-1
- - - -			une date pour rencontre avec les négociateurs du Syndi-	
- - - -			cat re: étude des conditions et modalités de la nouvelle	
- - - -			convention collective pour période 1-12-62 au 30-11-64.	
10- 5-63		"	Accorder à compter 10-5-63 congé avec traitement à Gé-	Coll.noms
- - - - -			rard Shanks, commis gr.2- cab.du dir.-permis et inspec-	
- - - - -			tions - pour la durée de son mandat comme président du	
- - - - -			Syndicat National des -- municipaux.	
11- 6-64		"	Accorder un congé sans traitement pour la journée du	1210-1
- - - - -			17-6-64 à M.Philippe Crevier-estimations; Maurice Faucher,	
- - - - -			permis et inspections; Réal Bibeault, b.e.s; Claude Cham-	1-B

COMITÉ FONCTIONNAIRES	CONSEIL FONCTIONNAIRES	DÉC.	(Syndicats & Unions)	1-B	1221
- - - -	(suite 1-A)	"	pagne-personnel; Edouard Fleury, contentieux et Marie-Claude Lachapelle, santé, re: sessions d'études de la F.C.E.S.P. journée du 17-6-64.		
23- 6-64		Ad.	Accorder congé sans traitement pour la journée du 26-6-64 à MM. Philippe Crevier, estimations; Maurice Faucher, permis et inspections; Réal Bibeault, bien-être-social, Claude Champagne, personnel, Edouard Fleury, contentieux et Mlle Marie-Claude Lachapelle, santé, re: sessions d'études de la F.C.E.S.P.		1210-1
21- 8-64		"	Accorder congé sans traitement pour la journée du 20-8-64, à MM. Philippe Crevier, estimations, Maurice Faucher, permis et inspections, Réal Bibeault, B.E.S., Claude Champagne, personnel, Edouard Fleury Jr., contentieux et Mlle Marie-Claude Lachapelle, santé, re: S.N.F.M.		1210-1
25- 8-64		"	Accorder congé sans traitement période du 14 au 18-9-64 re: syndicat à: MM. Philippe Crevier, estimations; Maurice Faucher, permis et inspections; Paul Bélair-police; Réal Bibeault, B.E.S.; Michel Bissonet, secrétariat; Jean Comtois, trav. publics; P.E. Larose, trav. publics; Armand Couture, finances, Charles Guimond, finances; Edouard Fleury, contentieux, Gilles Marinier, parcs, Roger Mayer, achats et magasins, Ange-Albert Lafaille, achats et magasins.		1210-1

suite 2-A....

FONCTIONNAIRES

(Unions & Syndicats)

2-A

1221

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.		
(suite 1-3)		"	Yvon Prud'Homme, voie publique; Jean-Noel Tremblay, santé;	
- - - - -			Jean-Marc Poupert, B.E.S.; Claude Champagne, personnel;	
- - - - -			Roger Daignault et Paul Houle, bureau du vérificateur;	
17-11-64		Ad.	Accorder congés sans traitements pour journée du 7-12-	1210-1
- - -			64 à Philippe Crevier, estimations; Maurice Faucher,	
- - -			permis et inspections; Jacques Archambault et Armand	
- - -			Couture et Charles Guimond, finances; Paul Bélair, po-	
- - -			lice; Réal Bibeault et Jean-Marc Poupert, bien-être-	
- - -			social; Michel Bissonnet, secrétariat; Claude Champa-	
- - -			gne, personnel; Jean Comtois et Paul-Emile Larose, tra-	
- - -			vaux publics; Edouard Fleury, contentieux; Paul Houle	
- - -			et Roger Daignault, vérificateur; Ange-Albert Lafaille	
- - -			et Roger Mayer, achats & magasins; Yvon Prud'homme,	
- - -			voie publique et Jean-Noel Tremblay, santé.	
20- 5-65		Ad.	Que M. Maurice Faucher, vice-président du Synd.Nat.des	Coll.noms
- - - - -			--munic.de Mtl, Inc., soit libéré à compter du 4-5-65	
4 - - - -			de ses fonctions à la Ville de Montréal.	
20- 5-65		"	Que M. Gérard Shanks, ex-président du Synd. Nat.des	Coll.noms
- - - - -			Fonct. Munic. de Mtl., Inc., cesse d'être libéré de ses	
- - - - -			fonctions à compter du 12-5-65.	
9-11-66		"	Accorder congé à MM. Réal Bibeault-div.revision-B.E.S.	1210-1
- - - - -			et Fernand Foisy-div.pointage-finances- pour les 9.10.	2-B

COMITÉ FONCTIONNAIRES	CONSEIL	déc.	(Syndicats & Unions)	2-B	1221
- - - -	(suite 2-A)	"	et 11 nov./66 re: congrès des affaires québécoises à Québec.		
12-1-67		Ad.	Autoriser location de aréna Maurice-Richard au (--)des -- le 12-1-67 re: assemblée syndicale.		185.3-4/2
5-6-67		"	Lettre du Synd. Fonct. Munic. re: nomination d'un arbitre patronal - griefs de MM.Edouard Fournier et Dominique Colucci.		1209.B-5/1
21-6-67		"	Que M.Philippe Crevier, 2e vice-prés. du Synd. Nat. des Fonct. munic. soit libéré de ses fonctions de calculateur gr.l-estimations selon article 18.08 de la convention.		Coll.noms
- - - -	17-11-67	- - -	-Lettre du Syndicat des--re: libération de MM.A.Lancia P.Crevier, Jean DesTroisMaisons et "Bibeault (art. 1009).		Mtl Coll.noms
- - - -	21-11-67	- - -	Lettre du Syndicat des -- re: nomination de MM.J.Des-troismaisons, Réal Bibeault, Jean Legendre membres du comité conjoint de la classification (art.1701).		1209.B-5/1
- - - -	17-11-67	- - -	Lettre du Synd. des--re: nomination de MM. Jean DesTroisMaisons et Réal Bibeault, négociateurs du syndicat.		1209.B-5/1
22-11-67		Ad.	*23251- Libérer M. Réal Bibeault de ses fonctions d'off. de bien-être surveillant-div.revision-B.E.S.-a/c 6-11-67 pour la durée de son mandat comme vice-président du (--) des--de Mtl.Inc.		Coll.noms



## FONCTIONNAIRES

## (Unions &amp; Syndicats)

3-A

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.		1221
22-11-67		Ad.	#23250- Libérer M. Jean Des Trois Maisons de ses fonctions de technicien-div. études courantes-urbanisme- à compter du 6-11-67 pour durée de son mandat comme président du Synd. Nat. des Fonct. Munic. de Mtl. Inc.	Coll. noms
- -				
22-11-67		"	#23248- Prolonger pour 4 semaines a/c 14-11-67 la libération de André Lanciault pour affaires syndicales-ex-président du Synd. Nat. des Fonct. Munic. de Montréal.	Coll. noms
- -				
22-11-67		"	#23249- Prolonger pour période n'excédant pas le 31-1-68 la libération de M.P. Crevier, calculateur gr.1-div. techn.- estimations en vertu de la rés. du 21-6-67 (#19970).	" noms
- -				
	---17-1-68---	--"	Lettre du Syndicat National des munic. re: nomination du juge Guy Guérin comme arbitre re: griefs.	1203-2
31- 1-68		Ad.	#24644- Libérer de ses fonctions de dessinateur gr.2 (-plans et profils) a/c 5-2-68 pour la durée de son mandat au synd. fonct. munic. M. Jean Legendre. -trav. publics.	Coll. noms
- -				
2-10-68		"	#30116- Accorder congé à MM. ROBERT, Gilles- contentieux- ROCHON, Jacques, MATHIEU, Jean-Guy- estimations; FOISY, Fernand, secrétariat administratif; LUCA, Armand, B.E.S., CHAMPAGNE, Donat, permis et inspections; MATTEAU, Gilles- finances; LAMOUREUX, Jean-Pierre, HEBERT, Louis- trav. publics, pour les 15, 16, 17, 18/10-68 re: congrès Féd. des Synd. Nat. - à Qué bec.	1210-1
- -				

con.

3-B

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.	FONCTIONNAIRES (Unions & Syndicats)	3-8
4-12-68		Ad.	#31287- Accorder congé à Pauline Auger pour le 7-12-68.	1221
--				1210-1
16- 1-69		"	#32002- Attendu que la ville de Mtl. a résilié a/c 31-12-68 les polices d'assces émises à l'ordre de la Cité de Saint-Michel re: asce-santé et couvrant les employés de cette municipalité etc., il est résolu:	1204-1
---			a) d'informer (1) Le Syndicat Nat. des fonct. munic. de Mtl., Inc., que la Ville est prête à assumer le coût total (ville et employés) de la prime du fonds de secours en maladie du fonds de secours en maladie du synd. du 1-12-68 etc.. (2) (3) et (b) et (c).	
13- 5-66		"	Rapport du greffier re: fonds de secours en maladie des fonct. munic.	.6-1
27- 5-70		"	(47487) Accorder congé les 28 & 29-5-70 à MM. Jean-Pierre Lamoureux, Roger Varnier, Pierre Parent, Michel Godin, Jean-Paul Dupré & mlle Pauline Auger re: congrès du Conseil Central des Synd. Nat. de Mtl.	1210-1
27- 1-71		"	(48859) Accorder congé avec trait. les 1 & 2-2-71 à Mlle Pauline Auger - Simone Brageau, MM. Roland Chapdelaine, Pierre Critchley, Jean-Guy Desjardins & Jean-Pierre Lamoureux.	1210-1

\*\*\*\*\*

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.		4-A
27-10-71			Ⓡ Liste des employés à la Centrale d'alarme du quartier générale des incendies désirant ne plus faire partie du syndicat des fonctionnaires municipaux de Mtl affilié à la C.S.N.	1221.4-1
30-5-72		AD	Ⓡ (58620) Prolonger jusqu'au 1-5-73 - art. 10.09 conv. coll. libération de Fernand Foisy au service du secrétariat administratif.	CN 174955
- - - -				
6-6-72		AD	Ⓡ (58715) Accorder congé à Marcel Lemoine, Pierre Parent Christian-Rolland Chapdelaine, Pauline Auger, Roger Vanier Benoit Monastesse, Jean-Pierre Lamoureux, Jacques Martin, pour assister au congrès de la Confédération des syndicats nationaux du 12 au 16-6-72.	1210-1
- - -				
4-7-72		AD	Ⓡ (59079) Payer \$332.00 à l'honorable Juge Elphège Marier pour honoraires re: -- concernant Ass.-santé et fonds de secours en maladie.	1213-6
- - -				
25-7-72		AD	Ⓡ (59592) Libérer de ses fonctions du 24-7- au 31-10-72 Jean Mayer, conformément aux dispositions de art. 24.14--	CN 112834
- - - -				
12-9-72		AD	Ⓡ (60324) Libérer de ses fonctions du 14-8- au 31-10-72 conformément à l'art. 29.14 -- Jacques Lecours, commis gr. 2 à div. ateliers du serv. A. & M.	CN 176800
- - - -				
12-12-72		AD	Ⓡ (61749) Libérer de leurs fonctions pour la durée de leur mandat comme membres de l'exécutif du Synd.fonct.mun. conformément aux dispositions de l'art.29.14 MM. Jacques Lecours et Jean Mayer.	CN; JL; 176800 JM; 112834
- - - -				
13-2-314) -				FIN

## FRATERNITE INTERNATIONALE DES OUVRIERS EN ELECTRICITE (Unions &amp; Syndicats)

1-A

COMITÉ

CONSEIL

DÉC.

1221.

11-3-68

Lettre de la Commission des Relations de Travail du Québec re: à la requête en accréditation des agents, gardiens, sécurité auxiliaires travaillant sur la Terre des Hommes.

1221.3-1

- -  
- -  
- -

## FRATERNITE DES POLICIERS

(Union &amp; Syndicats)

1 A

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.		1221
6-12-61		Ad.	Abroger rés. 7-3-55 déclarant que nul employé municipal	1207-1
- - - -			ne pourra sans la permission du Comité exécutif vendre	
- - - -			des billets de tirage et solliciter des annonces, etc.	
- - - -			et payer \$218. à Guy Merrill Desaulniers avocat d ans	
- - - -			cause de -- contre Cité - re: déclarant cette rés.	
- - - -			irrégulière, illégale, nulle et ultra vires	
5- 3-62		"	Homologuer 5 ans, S/E lot 162-52 ouest Berri, propriété	1102-1
- - - - -			-- 480 Guilford - re: métro ventilation	
5- 7-62			Payer \$175. à -- re: soins donnés à un accidenté	1202-2
13-10-67		"	Requête en cour supérieure pour injonction interlocutoire	222.2
- -			de la fraternité--de Mtl. vs la ville de Montréal re:	
- -			code de discipline de la police-art.6.11(7) et art.8	
- -			du règlement #2655.	
.... 15- 11- 67....			Lettre de la Fraternité--re:modification du mode de	1209.E-3
-			remise des chèques de paie des policiers.	
			(suite sur carte 2-A) .....	

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.		1221
10-10-61		Ad.	Dénoncer la convention de travail se terminant le	1209.E-1
- - - -			30-11-61-	
30-10-61		"	Engager Mes Guy Favreau & Jean Sauriol pour assister	1209.E-1
- - - -			le directeur du personnel - re: négociations	
26- 2-62		"	Payer \$3,200. à Me Guy Favreau pour services profes-	1209.E-1
- - - -			sionnels - re: négociations de la convention entre Cité	
- - - -			et Fraternité des Policiers du 1-12-61 au 30-11-62	
3- 7-62	14- 6-62	"	Autoriser Albert Langlois, ex-directeur des -- à payer	Coll. nom
- - - -			\$2,323.27 au fonds de pension des -- re: obtention	
- - - -			immédiate de sa pension.	
16- 3-65		"	a) Accorder à Roger Lavigne dir.exécutif et à Paul	Coll.noms
- - - -			Couturier, vice-président un congé avec traitement aux	
- - - -			conditions ci-après énumérées: 1) La Ville paie au po-	
- - - -			licier son traitement à chaque période de paie -2) La	
- - - -			Ville prélève du chèque du policier libéré sa cotisation	
- - - -			à l'Assn. de Bienfice et de Retraite de la Police de	
- - - -			Montréal - 3) etc. jusqu'à 7- a,b,c,d. incl.	
13-6- 50		"	Certificat de reconnaissance syndicale des--.	1221.3-1
31- 7-68		"	#28855- Libérer a/c 1-6-68 pour exercer fonction de se-	Coll.noms
- -			crétaire-archiviste de la Fraternité des policiers de Mtl.	2-B

COMITÉ FRATERNITE DES	CONSEIL POLICIERS	déc.		
				2-B... 1221.
- - - -	(suite 1-A)	"	Inc. le constable Guy Marçil (496).	
30-10-68		Ad.	#30615- Autoriser avocat à régler injonction intentée à la Ville par fraternité des-- re: application du code de discipline contre le sergt-dét. Hubert Langlois, par suite de son élection comme conseiller de la munic. du village de Saint-Sauveur-des-Monts (action C.S.M. 740 335).	Coll.noms
- -				
- - -				
- - -				
16- 1-69		"	#32002- Attendu que la Ville de Mtl. a rélié a/c 31-12-68-1204-1 les polices d'assces émises à l'ordre de la Cité de Saint-Michel re: asce-santé et couvrant les employés de cette municipalité., etc., il est résolu (a) d'informer (1) le Synd.Nat.des fonct.munic.de Mtl., Inc., que la Ville est prête à assumer le coût total (ville et em- ployés de la prime du fonds de secours en maladie du syndicat du 1-12-68 etc., (2) (3) (b-re:-- (c).	
- - -				
- - -				
- - -				
- - -				
- - -				
25- 3-70		"	(41617) Soumise communication du dir. du personnel du 18-3-70, transmettant copie du rapport annuel de la Caisse de secours en cas de maladie de (--) pour l'exercice se terminant le 31-12-69.	.7-1
9-12-70		"	(48010) Payer \$929.90 à M. Jean-Guy Blouin re: soins donnés pour acc. de trav. re: (--) : \$530.00 & M. J.G. Blouin: \$399.90.	Coll. Noms (3711)

\*\*\*\*\*

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.		3-A
20-6-72		AD	® (58941) Payer à Me Camille Beaulieu \$1,087.50 re:	1203-4
- - - -			quote-part de la Ville dans honoraires et déboursés à	
- - - -			titre d'arbitre dans les différends entre la Ville et --	
- - - -			concernant Pierre Bisailon, Jean-Guy Doucet, Robert	
- - - -			Riffon et Jules Picard et Ass.-Maladie.	
(3-2-314)				





## GUILDE AMERICAINE DES ARTISTES DE VARIETES

(Synd. &amp; Unions)

1-A

COMITÉ

CONSEIL

déc.

1221

17- 6-68

Ad.

#27909- Soumis deux projets re-spectacles à Terre des Hommes a) entre la Ville et CAPAC (Composers, authors & publishers Association of Can. Ltd.) et BMI (Broadcast Music Inc.) (b) entre la Ville et le Conseil du Travail de Montréal et les syndicats du spectacle affiliés., sur recommandation des immeubles il est résolu d'approuver ces projets d'ententes.

622.43-1





## INGENIEURS

(Syndicat Unions)

1-A

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.		1221.
1- 9-65		Ad.	Ratifier congé avec trait. intégral accordé le 26-8-65	1210-1
- - - -			à MM. Hildège Dupuis, André McDonnell et Yvan Brunet,	
- - - -			ing. au serv. T.P. en vertu art. 10.02 de la convention	
- - - -			coll. du Synd. Professionnel des Ing. de la Ville de Mtl.	
- - - -			re: colloque de la Fédération des Ings. du Québec.	



**JOURS EN MALADIE****(Syndicats & Unions)****I A**

COMITÉ	CONSEIL	déc.		1221
26- 4-61		Ad.	Accorder congé avec traitement pour 2 ans à Marcel Robitaille - officier syndical libéré - Syndicat des Contremaîtres et modifié la clause 5 re: --	Coll. nom
- - - -				
- - - -				

L'ALLIER Georges

(Unions & Syndicats)

1-A

1221

12- 3-62

Ad. Congé du 12-3 au 1-6-62 avec traitement intégral re:  
étude des descriptions de fonctions et assister aux  
séances du comité paritaire.

1224-1

- - - -  
- - - -



(Syndicats & Unions)

.....MANUELS.....Voir.....SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE LOCAL 301.....

**M E D E C I N S****(Syndicats & Unions)****I-A****COMITÉ****CONSEIL****DÉC.****1221****17- 3-65****Ad.****Certificat de reconnaissance syndicale des--.****1221.3-1**



SYNDICATS & UNIONS....POLICIERS.....Voir.....

FRATERNITE DES POLICIERS.....

---

## P O M P I E R S

## Unions &amp; Syndicats)

1-A

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.		
				1221
1- 12-46		Ad.	Certificat de reconnaissance syndicale des--.	1221.3-1
22- 1-62		"	Permettre à Association des-- d'occuper gratuitement	485-1
- - - - -			la salle du Marché Maisonneuve, le 3-3-62.	
- - 20-	9-68	- - -	Lettre de l'Association des--de Montréal re: hausse du	.5-1
			degré d'instruction lors de l'embauchage des recrues.	
16- 1-69		"	*32002- Attendu que la Ville de Mtl., a résilié a/c	1204-1
- -			du 31-12-68 les polices d'assces émises à l'ordre de la	
- -			Cité de Saint-Michel re: assce-santé et couvrant les	
- -			employés de cette municipalité etc., il est résolu: a)	
- -			d'informer (1) Le Synd.Nat.des fonct.munic.de Mtl., Inc.,	
- -			que la Ville est prête à assumer le coût total (ville et	
- -			employés) de la prime du fonds de secours et maladie du	
- -			syndicat du 1-12-68 etc., (2) (3 re:--) et (b) (c).	
18-7-72		AD	(59461) Se conformer à la sentence arbitrale rendue 22-6-72 par	
- - - -			Me Roland Tremblay, arbitre unique, accueillant favorablement	
- - - -			le grief formulé par l'Ass. des pompiers de Mtl. quant à cer-	
- - - -			taines parties de l'avis 633 émis par le serv. incendie le 2-2-72.	

FIN



RECONNAISSANCE SYNDICALE  
(Certificat de)

(Unions & Syndicats)

1-A

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.		1221.3
15- 5-45		Ad.	Certificat de--des fonctionnaires	-1
1-12-46		"	Certificat de-- des pompiers	-1
22- 8-45		"	Certificat de-- des manuels	-1
13- 6-50		"	Certificat de-- des policiers	-1
17- 3-65		"	Certificat de-- des médecins	-1
2- 4-65		"	Certificat de-- des arpenteurs-géomètres	-1
7- 4-65		"	Certificat de-- des chimistes	-1
13- 5-65		"	Certificat de-- des agronomes	-1
13- 5-65		"	Certificat de-- des préposés aux traverses d'écoliers	-1
7-12-66		"	Certificat de-- des architectes-paysagistes	-1
	14- 2-68		Lettre de la Commission des Relations de Travail du Québec re demande de décertification du synd. des comptables agréés.	1221.4-1
	11- 3-68		Lettre de la Commission des Relations de Travail du Québec re: à la requête en accréditation des agents, gardiens, sécurité auxiliaires travaillant sur la Terre des Hommes.	-1
	--			
	--			
	--			

1-B

COMITÉ	CONSEIL	déc.	RECONNAISSANCE SYNDICALE (Unions & Syndicats)	1-B 1221.3
4- 2-70		Ad.	(40451) Soumis rapp. de l'avocat en chef de Ville du 3-2-70, transmettant copie de requête en accréditation au Comm.-enquêteur en chef du Ministère du Trav. & de la Main d'Oeuvre, faite par Assoc. des Avocats du Contentieux de la Ville.	-1
9- 2-70		"	(40491) Donner instructions à avocat en chef de Ville de représenter la Ville auprès du Tribunal du trav. & des avocats du Contentieux re: requête en accréd. des av.	-1
26- 2-70		"	(40932) Retenir serv. de Me Claude Lavery, avocat pour se l'adjoindre comme conseil dans exéc. du mandat, autoriser par avocat en chef de la Ville.	-1
2- 7-70		"	(44494) Autoriser avocat en chef de Ville à se pourvoir par tous moyens que de droit pour faire informer la décision rendue le 18-6-70 par Me Claude Pothier, commissaire-enquêteur du Minis. du Trav. & Main-d'Oeuvre de Québec re: accréditation de Association des Avocats du Contentieux de Montréal.	-1
23- 9-70		"	(46527) Payer \$4,017.98 à Mes Tansey, de Granpré, Gergeron, Lavery, O'Donnell & Clark, avocats - re: requête en accréditation de L'Ass. des avocats du contentieux de Ville.	-1
14-10-70		"	(46929) Payer \$34.50 - \$54.50 - \$58.50 des comptes de Mes Cutler, Langlois Castiglie & Dickey, avocats pour frais dans causes.....(voir rés.)	-1
11-11-70		"	(47437) Payer \$107.80 comptes de Mes Geoffrion & Prud'homme re: frais dans 3 causes différentes	-1



COMITÉ	CONSEIL	DÉC.		2-A
28-10-71			Formule de requête en accréditation présentée par l'association des préposés au central des Incendies et Secours de Montréal.	-1
3-11-71			Lettre de Roger Dutil du Ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre accusant réception d'une requête en accréditation par l'Association des préposés au central des Incendies et Secours de Montréal.	-1
3-11-71			Lettre de Roger Dutil du Ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre dans laquelle il dit avoir reçu une requête en accréditation du syndicat canadien de la fonction publique local 301, pour tout employé de la ville affecté à du travail d'imprimerie.	1221-1
21-3-72		AD	(57362) Payer \$299.50 à Mes Geoffrion et Prud'homme et \$355.00 à Mes Cutler, Langlois et Castiglio pour leurs frais dans cause de ville -vs- Claude Pothier et Robert Auclair et al re: accréditation de L'Ass. des avocats du contentieux de Ville.	-1
- - - -				
- - - -				
- - - -				
- - - -				
-10-72		--	Requête en accréditation du syndicat can. de la fonct.publ. re: cols bleus à l'emploi de la C.U.M.	-1
- - -				
(3-2-314)				PIN

## REPRESENTANTS

(syndicat et unions)

1 A

COMITÉ

CONSEIL

déc.

1221

6- 6-61

Ad.

Accorder congé avec traitement à André Lanciault, commis en charge, pour la durée de son mandat comme vice-président du Syndicat des fonctionnaires

Coll. noms

16-12-57

"

Accorder congé avec traitement à André Plante, président ass'n internationale des pompiers

" "

1- 6-59

"

Accorder congé avec traitement à Arthur Germain, inspecteur sanitaire gr. 2 - Div. aliments - Santé - durant l'absence de M. Robert Langlois

" "

26- 4-61

"

Accorder congé avec traitement à Marcel Robitaille - secrétaire du Comité des griefs du Syndicat des contremaîtres - re: pour 2 ans en qualité de libéré syndical en modifiant la clause 5 re: jours en maladie

" "

10- 5-63

"

Accorder à compter 10-5-63 congé avec traitement à Gérard Shanks, commis gr.2-cab.du dir.-permis et inspections pour la durée de son mandat comme président du Syndicat National des fonctionnaires municipaux.

" "

FIN

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE  
local 301.

(Syndicats & Unions)

1-A

COMITÉ	CONSEIL	déc.		
				1221
19-10-62		Ad.	Soumise communication de Léo Lebrun président de L'U-	1209.D-1
- - - -			nion Nationale des employés de services publics, infor-	
- - - -			mant que l'union nat.des employés de services publics	
- - - -			dénonce la convention collective de travail en vigueur,	
- - - -			se terminant le 30-11-62, régissant la Cité de Montréal	
- - - -			et l'union nat.des empl. de services publics.	
10- 4-64		"	Accorder congé sans traitement pour les 11 et 12-4-64	Coll.noms
- - - -			à Joseph Thiffault, homme de service -achats et magasins.	
12- 5-64		"	Soumise communication de l'Union nationale des employés	-1
- - - -			de services publics en date du 17-4-64 re: modification	
- - - -			du nom de union nat.des empl.de services publics par	
- - - -			celui de--.	
22- 8-45		"	Certificat de reconnaissance syndicale des manuels	1221.3-1
- - - -			--.	
11- 4-68		"	#26167- Soumis projet d'entente entre la Ville et--sec-	1209.S-1
- -			tion locale 301,déterminant les conditions de travail	
- -			et les taux horaires pour les employés auxiliaires-	
- -			Terre des Hommes-1968-(annexe "E") il est résolu d'ap-	
- -			prouver ce projet d'entente en vigueur le 1-1 au 31-12-68.	
17- 6-68		"	#27909- Soumis deux projets re-spectacles à Terre des	622.43-1
- -			Hommes a) entre la Ville et CAPAC (Composers, authors &	1-B

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.	SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (Synd. & Unions) local -301-	1-B... 1221
- - - -	(suite 1-A)	"	publishers Ass. of Can. Ltd.) et BMI (Broadcast Music Inc., (b) entre la Ville et le Conseil du trav. de Mtl., et les syndicats du spectacle affiliés, sur recommandation des immeubles, il est résolu d'approuver ces projets d'ententes.	
16-1-69		Ad.	#32002- Attendu que la Ville de Mtl. a résilié a/c 31-12-68 les polices d'assces émises à l'ordre de la Cité de Saint-Michel re: assce-santé et couvrant les employés de cette nunicipalité, etc., il est résolu(a) d'informer (1) le Synd. Nat. des fonct. munic. de Mtl., Inc., que la Ville est prête à assumer le coût total (ville et employés de la prime du fonds de secours en maladie du fonds de secours en maladie du synd. du 1-12-68 etc., (2-re--) (3) (b) (c).	1204-1
3-11-71			Lettre de Roger Dutil du ministère du Travail et de la Main d'Oeu- vre dans laquelle il dit avoir reçu une requête en accréditation du syndicat canadien de la fonction publique local 301, pour tout employé de la ville affecté à du travail d'imprimerie.	-1
21-2-72		AD	Ⓢ (56958) Prier le lt-gouv. en conseil d'exercer tous les recours prévus à l'art. 99 du Code du travail rel. à l'émission d'un bref d'infonction.	1209.D-7/1
6-6-72		AD	Ⓢ (58713) Libérer a/c 1-5-72 Robert Blain de sa fonction de jar-	CN 171138





(Fonctionnaires)

SYNDICAT DES CADRES ADMINISTRATIFS  
DE LA VILLE DE MTL ET DE LA CUM

VOIR:

SALAIRES - CADRES ADMINISTRATIFS 1215.3-4

